

Conférence de presse

28 août 2019 au Pôle de l'eau



**La reconquête de la qualité de l'eau :
un engagement fort des territoires,
des améliorations constatées,
des actions à poursuivre par les collectivités**

L'eau est une ressource essentielle pour l'Homme, son activité et son environnement. Considérant l'eau comme patrimoine commun de la Nation, les différentes lois successives l'ont inscrit dans une perspective durable. La gestion et la protection de la ressource en eau (dont la lutte contre les pollutions) sont des enjeux majeurs pour assurer l'accès à l'eau potable, préserver la santé des personnes et la qualité de l'environnement.

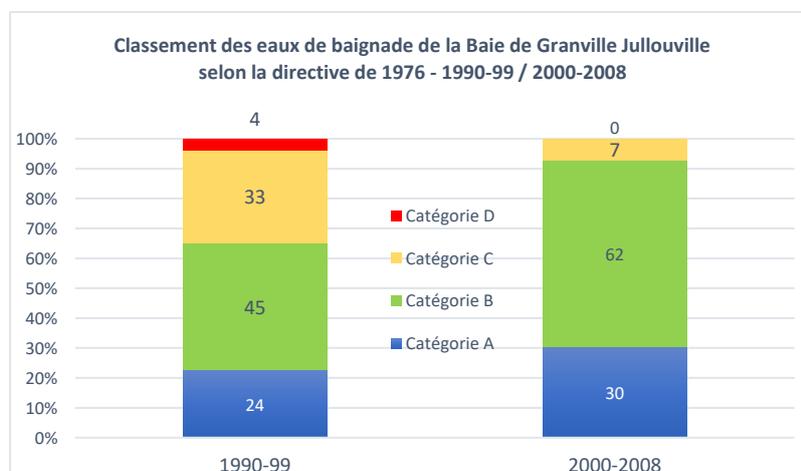
La reconquête de la qualité de l'eau : un enjeu partagé

C'est en 2003 que 40 communes, à travers leurs intercommunalités, ont confié au Syndicat mixte des bassins versants des côtiers granvillais (SMBCG) la mise en œuvre des démarches destinées à reconquérir la qualité de l'eau. En effet, la dégradation des eaux littorales (certaines plages étaient classées non conformes à la directive des eaux de baignade de 1976) et les enjeux sanitaires et environnementaux nécessitaient d'engager des moyens importants et de travailler à une échelle pertinente, celles des bassins versants pour agir en amont. Prenant conscience de l'importance de l'enjeu pour nos territoires, l'ensemble des élus depuis la création du SMBCG a contribué à atteindre cet objectif.

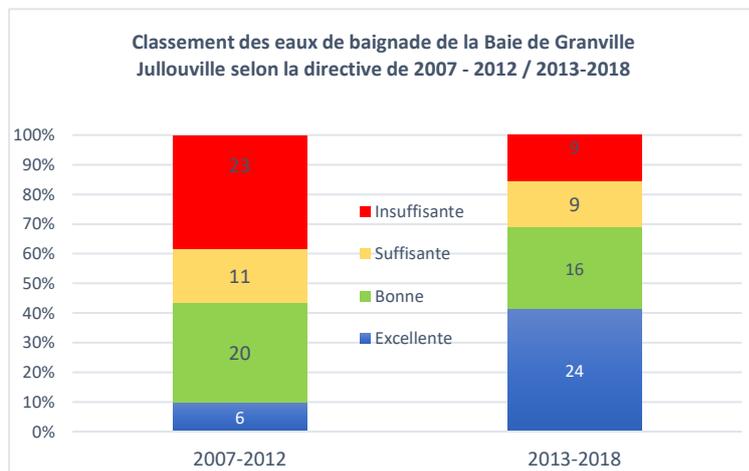
Le syndicat a ainsi porté les contrats regroupant les actions des différentes collectivités et des professionnels afin d'améliorer la qualité de l'eau, d'aménager et entretenir les rivières. Ses actions sont venues en complément de celles effectuées par la Ville de Granville (séparatif des réseaux d'assainissement) dans les années 1990, par les syndicats d'assainissement (SMAAG et SIVOM Baie de Scissy (nouvelle station d'épuration et extension de réseaux) et par les exploitants agricoles (Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole).

des résultats positifs

Les résultats se sont fait ressentir dès la première décennie des années 2000, puisque le nombre de classement des eaux de baignade conformes à la directive de 1976 est passé de 62% à 93%. Au cours de cette période, plus aucun classement en qualité insuffisante n'a été observé.



La mise en œuvre de la nouvelle directive des eaux de baignade en 2006 a souligné la vulnérabilité des plages de la frange des côtiers granvillais, du fait des exigences plus accrues imposées par cette directive.



L'amélioration s'est néanmoins poursuivie, puisque le pourcentage de classement traduisant la conformité des eaux est passé de 62% sur la période 2007-2012 à 84% sur la période 2013-2018. Le classement des eaux de qualité excellente a également évolué de 10% à 41% entre les deux périodes.

Cette excellence a permis à six communes de postuler à l'obtention du Pavillon Bleu. Ce label, signe de qualité des plages et de tourisme durable, a été attribué à 7 plages de Granville Terre et Mer (2019). Bien que deux plages restent à ce jour non conformes à la directive des eaux de baignade de 2006, le travail mené par l'ensemble des acteurs a porté ses fruits.

Par ailleurs, l'atteinte du bon état écologique sur le Thar et sur le Lerre - même si pour ce dernier, il reste à consolider - constitue le second motif de satisfaction. Cela a été rendu possible grâce aux travaux d'aménagement et d'entretien de rivières réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat et ceux portant sur le rétablissement de la continuité écologique menés sous la maîtrise d'ouvrage de la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Manche en partenariat avec le Syndicat.

des programmes d'actions complémentaires

C'est la conjonction de l'ensemble des actions menées par le SMBCG et les autres acteurs qui concoure à l'amélioration de la qualité des eaux :

- mise en place d'un dispositif de gestion active des plages (permet de détecter les dérives de la qualité de l'eau à partir d'instruments de mesure) par le SMBCG
- actions sur les eaux usées : création de stations d'épuration, d'ouvrages de sécurisation des postes de refoulement, extension et réhabilitation des réseaux d'assainissement, mise en place de contrôles de branchement des eaux résiduaires urbaines
- Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole
- Travaux d'aménagement et d'entretien des rivières ; travaux d'entretien, de restauration et de renaturation des berges (SMBCG)
- Aménagement d'ouvrages sur les cours d'eau (effacement ou remplacement de buses, de ponts...)
- Opération de raisonnement de la fertilisation auprès des agriculteurs (Chambre d'Agriculture)
- Sensibilisation des agriculteurs à l'érosion des sols pour limiter les transferts vers les cours d'eau
- Préservation des éléments du paysage favorisant la protection de l'eau (inventaire des talus, des haies et des zones humides).

des investissements financiers importants

Au total sur la période 1990 à 2018, ce sont 80,3 millions d'euros qui ont été engagés par les collectivités et les professionnels concernés permettant de constater des améliorations sur la qualité des eaux de baignade et sur l'état écologique des cours d'eau.

une proposition de réorganisation du portage institutionnel

La création d'intercommunalités de taille plus importante et en capacité de pouvoir assurer des compétences spécifiques, comme celles que le SMBCG assume, a conduit à réduire le nombre de membres du Syndicat de 5 à 3.

Dans ce nouveau contexte, tout en considérant les résultats obtenus, l'indépendance des entités hydrographiques et des cellules hydro-sédimentaires de ce territoire, la place de GTM sur le territoire du SMBCG, le souhait du directeur régional de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie de faire porter les contrats « Eau et climat » par les EPCI à fiscalité propre, le maintien du Syndicat ne constitue plus une nécessité impérieuse. Ce sont ces raisons qui conduiront le Président à proposer au comité syndical le 28/08/2019 d'engager la procédure de dissolution du SMBCG pour la fin de l'année. Cette proposition n'est en aucun cas synonyme de désengagement des collectivités vis-à-vis des objectifs de reconquête de la qualité de l'eau. Si elle est actée, chacune des collectivités poursuivra, dans son domaine, les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs. Les compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques seront récupérées par les intercommunalités qui sont chargées d'exercer la compétence GEMAPI. Les syndicats d'assainissement dont le SMAAG, les Communautés pour celles qui sont compétentes et les communes continueront à effectuer des travaux et mener les contrôles dans le domaine de l'assainissement. La gestion active, dispositif qui permet de détecter les risques de contamination devra être maintenue.

Les améliorations obtenues et constatées prouvent le bien-fondé des politiques publiques menées sur ce territoire depuis 30 ans. Ce territoire a su, au moment où il le fallait, prendre conscience de tous les enjeux qui se profilaient derrière la qualité de l'eau et s'engager avec conviction et en faisant preuve de pugnacité dans des démarches opérationnelles.

La reconquête de la qualité de l'eau sur le territoire des Côtiers granvillais : actions et résultats

1. Contamination bactériologique des eaux littorales : des améliorations indéniables mais pas encore complètement satisfaisantes
 - 1.1 Evolution de la chronologie des classements de la qualité des eaux de baignade
 - 1.2 Focus sur l'évolution des percentiles des plages de Saint-Nicolas à Granville et face à la piscine à Saint-Pair-sur-Mer
 - 1.3 Des améliorations obtenues dans un contexte pluviométrique pas si favorable
 - 1.4 Des améliorations au-delà de celles simulées dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean
 - 1.5 Des résultats acquis notamment grâce à la mise en place d'un dispositif d'anticipation des risques

2. Un engagement de longue date à différentes échelles d'intervention
 - 2.1 La reconquête de la qualité bactériologique de l'eau
 - 2.2 Les activités agricoles, autre source potentielle de contamination

3. Reconquérir les fonctionnalités des milieux pour améliorer la qualité de l'eau et préserver les écosystèmes aquatiques
 - 3.1 L'amélioration des fonctionnalités des milieux
 - 3.2 Le rétablissement de la continuité écologique

4. Les autres actions menées par le Syndicat pour reconquérir et préserver la qualité de l'eau
 - 4.1 La reconquête de la qualité physico-chimique de l'eau

La reconquête de la qualité de l'eau : un enjeu qui reste pleinement d'actualité

Annexe 1 – Rappel sur le cycle de l'eau

Annexe 2 – Vue synthétique des domaines d'intervention du SMBCG

La reconquête de la qualité de l'eau du territoire des Côtiers granvillais : actions et résultats

1. Contamination bactériologique des eaux littorales : des améliorations indéniables mais pas encore complètement satisfaisantes

1.1 Evolution de la chronologie des classements de la qualité des eaux de baignade

L'évolution chronologique des classements de la qualité des eaux de baignade selon la directive européenne de 2006 est figurée dans le tableau ci-dessous :

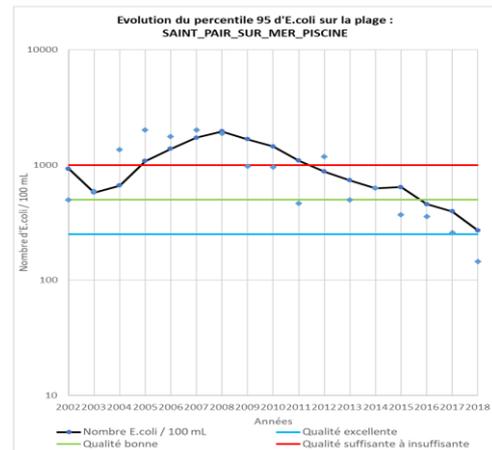
	Simulations de classements selon la DIRECTIVE EUROPEENNE DU 15 FEVRIER 2006											Classement selon la directive 2006/7/CE					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
BRIQUEVILLE / Mer Face route submersible	Bonne	Bonne	Bonne	Excellente	Bonne	Bonne	Excellente	Excellente	Bonne	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Bonne	Excellente	Excellente	Bonne	Bonne
BREHAL Face RD 592	Excellente	Excellente	Bonne	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente							
COUDEVILLE Face RD 351	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Bonne	Bonne	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Bonne
BREVILLE SUR MER Face RD 135 E	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
DONVILLE LES BAINS L'Hermitage	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
DONVILLE LES BAINS La Pointe du Lude	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
GRANVILLE Chausey Port Marie	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
GRANVILLE Chausey Port Homard																	
GRANVILLE Le Plat Goussot	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
GRANVILLE Anse du Héral	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Bonne	Bonne	Insuffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Bonne	Excellente	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
GRANVILLE Hacqueville	Suffisante	Bonne	Suffisante	Bonne	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Insuffisante	Suffisante	Insuffisante	Suffisante	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
GRANVILLE Le Fourneau	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Bonne	Bonne	Bonne
GRANVILLE St Nicolas Sud	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante
ST-PAIR SUR MER Face à la Piscine / Casino	Insuffisante	Suffisante	Suffisante	Insuffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Bonne	Bonne	Bonne						
ST-PAIR SUR MER La Grâce de Dieu	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Suffisante	Insuffisante	Insuffisante	Suffisante	Suffisante	Bonne	Bonne
ST-PAIR SUR MER Kairon Face RD 373	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente
JULLOUVILLE Le Pont Bleu	Excellente	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Excellente	Bonne	Bonne	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
JULLOUVILLE Le Casino	Excellente	Excellente	Excellente	Bonne	Excellente	Bonne	Bonne	Excellente	Bonne	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
JULLOUVILLE La Cale des Plaisanciers	Excellente	Excellente	Bonne	Bonne	Bonne	Excellente	Bonne	Excellente	Bonne	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
CAROLLES Face au Poste de secours	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Bonne	Excellente	Excellente	Bonne	Bonne	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente
CHAMPEAUX Sol Roc	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Bonne	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente						
ST JEAN le Thomas Face au RD 241	Bonne	Bonne	Suffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante								
ST JEAN le Thomas Face au RD 483	Excellente	Excellente	Bonne	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Bonne	Bonne	Bonne	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Bonne
DRAGEY-RONTHON La Dune	Excellente	Excellente	Excellente	Bonne	Bonne	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Bonne	Bonne	Bonne	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante

Constat à l'issue de la saison 2018 :

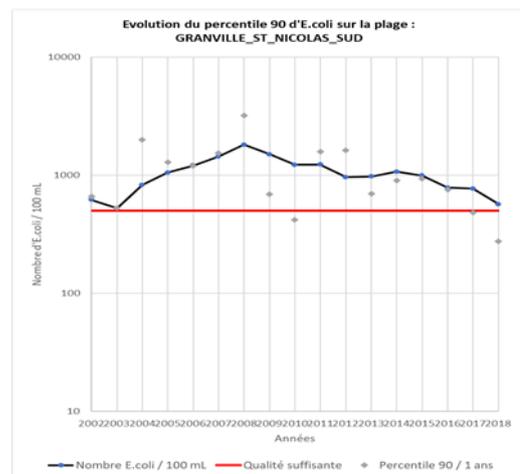
- Bonne qualité des eaux de la plage d'Hacqueville pour la 4^e année consécutive
- Bonne qualité des eaux des plages du Fourneau et de Saint-Pair-sur-Mer face à la piscine pour la 3^e année consécutive alors que ces plages ont présenté des eaux de mauvaise qualité pendant respectivement 5 et 6 années et que leur point de prélèvement se situe respectivement à 450 et 200 mètres du point de prélèvement de la plage de Saint-Nicolas
- Qualité excellente pour la plage de Kairon pour la 3^e année consécutive
- Qualité excellente pour toutes les plages de Jullouville pour la 6^e année consécutive
- Amélioration de la qualité des eaux de la plage Face au CD483 à Saint-Jean-le-Thomas.

1.2 Focus sur l'évolution des percentiles des plages de Saint-Nicolas à Granville et face à la piscine à Saint-Pair-sur-Mer

L'évolution des percentiles des plages de Saint-Nicolas à Granville et face à la piscine à Saint-Pair-sur-Mer vient confirmer ces améliorations. Les graphiques ci-dessous illustrent les baisses qu'ont connu les percentiles de ces deux plages depuis 2008, date à laquelle il a atteint sa valeur la plus haute sur ces deux plages. La baisse est particulièrement significative sur la plage « Face à la piscine » (cf. graphique ci-contre), la valeur du percentile étant aux portes du seuil de l'excellence. Cette amélioration est d'autant plus satisfaisante que le point de prélèvement sur cette plage se situe à 200 mètres de la plage de Saint-Nicolas dont les eaux restent non conformes à ce jour à la directive de 2006.

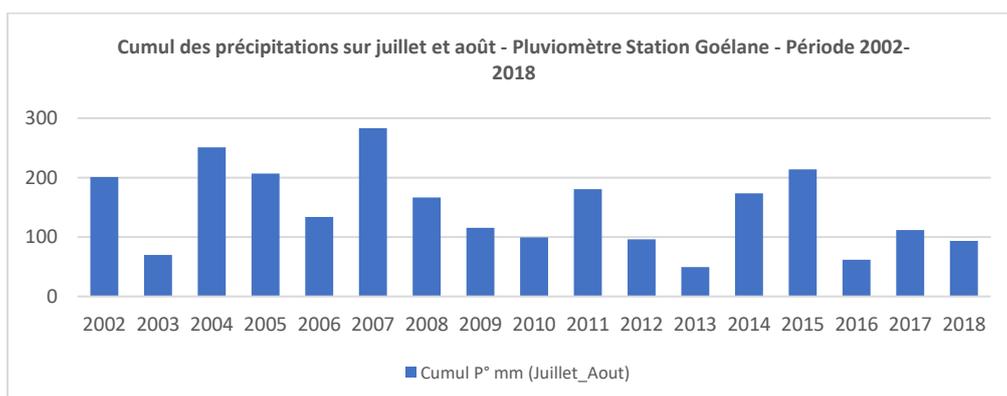


Même si l'amélioration est beaucoup moins marquée sur la plage de Saint-Nicolas, elle est tout de même notable. La valeur du percentile est, pour cette plage, toute proche du seuil de la conformité.



1.3 Des améliorations obtenues dans un contexte pluviométrique pas si favorable

Si les saisons estivales 2016-2017-2018 ont été caractérisées par un déficit pluviométrique, il n'en a pas été de même pour les années 2014-2015 comme en témoigne le graphique ci-dessous. Or, les modalités de la directive de 2006 imposent d'établir le classement à l'issue d'une saison en intégrant les résultats des analyses obtenues lors de la saison qui vient de s'achever et celles des trois précédentes. Les classements 2015, 2016, 2017 et 2018 ont été réalisés en intégrant les résultats obtenus lors de ces deux saisons pluvieuses ou l'une d'entre elles.



1.4 Des améliorations au-delà de celles simulées dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean

Dans le cadre du projet Mareclean, des objectifs de qualité pour les eaux de baignade avaient été fixés pour 2012 et au-delà de 2015. Le tableau ci-dessous les rappelle et met en parallèle les classements obtenus à l'issue des saisons 2017 et 2018 :

	GRANVILLE				SAINT-PAIR / MER			JULLOUVILLE			CAROLLES
	Hérel	Hacqueville	Fourn eau	St-Nicol	Face Piscin	Grâce de	Kairon	Pont bleu	Face au	Cale des	Postes secondaires
Objectif au-delà de 2015	Orange	Vert clair	Orange	Orange	Orange	Vert clair	Vert clair	Vert clair	Vert clair	Vert clair	Bleu clair
Classement 2017-2018	Blanc	Vert clair	Vert clair	Rouge	Vert clair	Vert clair	Bleu clair	Bleu clair	Bleu clair	Bleu clair	Bleu clair

De cette présentation, il ressort que les objectifs ont été atteints voire dépassés sur toutes les plages sauf celle de Saint-Nicolas Plage à Granville.

1.5 Des résultats acquis notamment grâce à la mise en place d'un dispositif d'anticipation des risques

La directive de 2006 retranscrite dans le droit français permet aux instances chargées de la sécurité sanitaire des plages de pouvoir interdire temporairement la pratique des usages en cas de risque de contamination. C'est dans cet esprit que le SMBCG a mis en place un dispositif de gestion active des plages. Fruit des développements effectués dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean porté par le SMBCG, ce dispositif a été mis en place dès 2007 et a été amélioré au début des années 2010. Il consiste à détecter des dérives de la qualité de l'eau à partir d'instruments de mesures. Ces instruments se composent d'un ammonium-mètre sur le pluvial d'Hacqueville et de 5 sondes mesurant le pH, les ions ammonium, la conductivité et la turbidité.

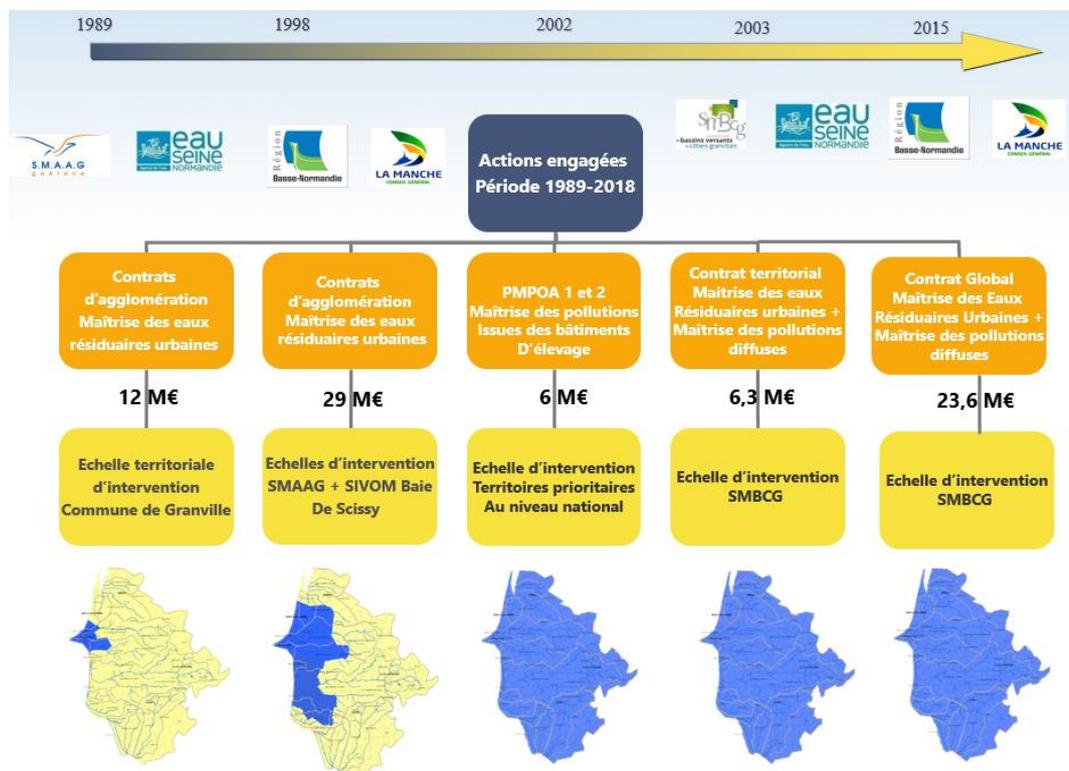


Chaque année, trois sondes sont installées sur le bassin versant de la Saigue, une sur le Thar et une sur le Rû du Moulin. Ces sondes peuvent être couplées avec des préleveurs automatiques. Deux sont en possession du Syndicat. Les dérives peuvent se produire par temps sec ou par temps de pluie. Les prévisions météorologiques sont disponibles via un extranet dans le cadre d'une prestation de service réalisée par MétéoFrance pour le compte du SMBCG. En cas de dérives de qualité, le Syndicat détermine les espaces de baignade susceptibles d'être affectés via l'atlas qui a été réalisé dans le cadre de Mareclean et informe les maires des plages concernées. Le Maire apprécie au regard des éléments qui lui sont fournis la nécessité ou non d'interdire temporairement la pratique des usages.

Le nombre de fermeture témoigne lui-aussi des améliorations décrites précédemment, ce nombre ayant baissé de 36% entre 2014 et 2017 dans la baie de Granville – Jullouville. Aucune interdiction temporaire n'a été prise pour la plage de Kairon et celles de Jullouville depuis 2016. La situation au débouché du Thar s'est non seulement améliorée mais elle s'est également stabilisée.

2. Un engagement de longue date à différentes échelles d'intervention

Les collectivités se sont engagées depuis le début des années 90 dans des démarches de reconquête de la qualité de l'eau.



2.1 La reconquête de la qualité bactériologique de l'eau

2.1.1 Les eaux usées, première source de contamination visée

La Ville de Granville est la première à s'être engagée dans une démarche opérationnelle de la reconquête de la qualité de l'eau avec la mise en séparatif du centre-ville. Les travaux ont été réalisés, par tranches successives, au cours de la décennie 90 et ont coûté 12 millions d'euros.

Les travaux ont ensuite été réalisés en bordure du littoral du pays granvillais à l'échelle des syndicats d'assainissement, le SMAAG et le SIVOM Baie de Scissy. Le SMAAG a procédé au début des années 2000 à la construction de sa nouvelle station d'épuration, des ouvrages de sécurisation des postes de refoulement (6 bâches de sécurisation) et des ouvrages permettant le raccordement du SIVOM Baie de Scissy sur la station du SMAAG, le tout pour un montant de 20 millions d'euros. Le SIVOM a, quant à lui, créé des extensions de réseaux sur un linéaire de 64,76 km sur le territoire de ses communes membres, Saint-Pair-Mer, Jullouville et Carolles. Ces travaux se sont déroulés entre 1998 et 2012 et ont coûté à minima 9 millions d'euros.



En parallèle de l'action de ces deux syndicats, le SMBCG a développé les synergies sur le territoire des Côtiers granvillais avec pour objectif unique la reconquête de la qualité de l'eau.

Cette expansion territoriale visait à engager les acteurs de l'amont des bassins versants dans des démarches opérationnelles. Pour ce faire, deux contrats ont été portés par le SMBCG. Dans le cadre de ces contrats, des travaux d'assainissement ont été réalisés dont les principaux sont rappelés ci-dessous :

- Création de système d'assainissement (station et réseaux) :

- Commune de Granville – Grande Ile de Chausey
- Commune de Saint-Pierre-Langers



- Stations d'épuration

- Construction de nouvelles stations d'épuration :
 - SIVU de Plotin (Communes de La Haye-Pesnel et de la Lucerne d'Outremer)
 - Commune de Bricqueville-sur-Mer
- Réhabilitation de stations d'épuration :
 - Commune de Champeaux
 - Commune de Folligny



- Réseaux

- Création de réseaux :

- Commune de Champeaux (L'Ourrière, La Hoguelle)
- Commune de la Lucerne d'Outremer (Quartier de la Planche, la Brasserie)
- Commune de La Haye-Pesnel (Rue Montais et Pendante)
- Commune de Sartilly (La Gilberdière, les Jardinets)
- Commune de Donville-les-Bains (Rue Dior, rues du Pont au Rat et de la Pierre aigue)
- Communauté de communes Les Delles (Longueville : le Bourg Vigny, le Paradis et la Fissadamerie)
- Commune de Saint-Jean-le-Thomas (Chemin de l'Amont de la Pennerie)
- SMAAG (Tranche 28 et 29, raccordement de Saint-Planchers, rue Pigeon Litan à Donville-les-Bains)



- Réhabilitation de réseaux :

- Commune de Sartilly
- Commune de la Lucerne d'Outremer
- Commune de La Haye-Pesnel (rue de la Libération)
- Commune de Saint-Jean-le-Thomas (Poste de refoulement)
- Commune de Granville (Rue Jeanne Jugan, quartier des Corsaires, rue de la Fontaine, quartier Prétôt)
- Commune de Bricqueville-sur-Mer
- SMAAG (PR Norais, PR Yquelon, PR Huguenants, PR Mittets, Donville-les-baions : rues du Souvenir, rue des Courts Sillons et de la mer, canalisation au débouché du PR Goupil...).



Au total sur ces deux contrats, ce sont 19,4 millions d'euros de travaux qui ont été réalisés.

A la suite de ces deux contrats, les collectivités ont continué les investissements avec notamment :

- SMAAG (entre 2016 et 2018) :
 - o Réhabilitation de réseaux : 3,439 km – 1 431 250,60 €
 - o Création de réseaux : 2,436 km – 1 016 936,10 €
- Commune de la Lucerne d'Outremer (Réhabilitation du réseau du Bourg) : 200 000 €
- Commune de La Haye-Pesnel (Avenue de la Libération Rives du Nélet) : 335 000 €
- Commune de Saint-Jean-des-Champs (réhabilitation des réseaux d'assainissement) :
- Commune de Bréhal : engagement des études pour la construction d'une nouvelle station d'épuration



Ce sont près de 3 millions d'euros supplémentaires qui ont été investis par les collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif, portant l'effort financier dans ce domaine à 63,5 millions d'euros en 30 ans.

Concernant les eaux résiduaires urbaines, le SMAAG a souhaité réorienter sa politique d'intervention et s'engager dans une démarche active de mise en conformité des branchements. Il a, dans ce cadre, déterminé les conditions dans lesquelles les contrôles de branchement s'effectueront et a rendu ces contrôles obligatoires dans le cadre des ventes des biens immobiliers. A ce jour, 4 839 biens ont été contrôlés sur le territoire du SMAAG. Sur ces 4 839 biens, 88% présentent un branchement conforme et 12% un branchement non conforme. Depuis le 1^{er} mars 2017, date à laquelle les contrôles ont été rendus obligatoires dans le cadre des ventes, le SMAAG a réalisé 2 490 contrôles. Des non conformités ont été constatées sur 13% des branchements.

2.2 Les activités agricoles, autre source potentielle de contamination

Les bâtiments d'élevage :

Les exploitants agricoles du territoire des Côtiers granvillais se sont investis dans le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole. Ce sont au total 6 millions d'euros qui ont été engagés par cette profession pour limiter les risques de contamination en dotant les exploitations de capacité de stockage suffisante des lisiers et fumiers. A l'issue de ces programmes, 77% des Unités Gros Bovins présentes sur le territoire étaient maîtrisées, ce qui correspond à l'engagement de 185 exploitations.

Les activités de pâturage :

L'activité d'élevage constitue sur le territoire des Côtiers granvillais une des principales activités agricoles. Cette activité permet de disposer de fonds de vallée en prairies ce qui constitue un gage de préservation de la qualité de l'eau, aucun produit phytosanitaire n'étant répandu sur ces surfaces.

L'activité de pâturage génère toutefois des dégradations physiques sur les berges et le lit des cours d'eau du fait de l'absence de clôtures et d'aménagement de points d'abreuvement. Le Syndicat assure, depuis sa création, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement et d'entretien de rivières. Des différents diagnostics effectués depuis 2004, ressortaient les constats suivants :

- 53,5% des berges fortement dégradées
- 26% du linéaire de berges piétinées soit 105 km
- 41% des berges présentant une ripisylve dégradée soit 164 km
- 4% des berges devant être renaturées soit 16 km



Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de cours d'eau. Ce programme vise à limiter l'impact des activités de pâturage par la pose de clôtures et de points d'abreuvement et à améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques. Débuté en 2005, ce programme est aujourd'hui toujours d'actualité. Depuis son engagement, ce sont, sur le territoire des Côtiers granvillais (12 fleuves côtiers) :

- 69,25 km de clôtures qui ont été posées
- 290 abreuvoirs et passerelles de franchissement qui ont été aménagés.

Illustrations des travaux réalisés :



3. Reconquérir les fonctionnalités des milieux pour améliorer la qualité de l'eau et préserver les écosystèmes aquatiques

3.1 L'amélioration des fonctionnalités des milieux

Dans le cadre de ce programme, le Syndicat a également effectué les interventions permettant d'améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques. Ces travaux ont consisté en des interventions raisonnées sur la végétation des berges des cours d'eau ainsi qu'au retrait d'embâcles et de déchets.

Depuis 2005, ce sont :

- 88,83 km de berges qui ont été restaurées
- 4,31 km de berges qui ont été renaturées
- 102,03 km de berges qui ont été entretenues.

Les opérations de renaturation ont concerné le Thar et la Claire Douve. Sur cette dernière, les travaux ont consisté à rétrécir le cours d'eau dans sa largeur et à reformer des méandres afin de diversifier les habitats, améliorer la qualité de l'eau et restaurer les faciès d'écoulement pour les ramener à un état proche de l'état naturel. Les clichés ci-dessous permettent d'apprécier la situation avant et après travaux :



Vue aérienne de Claire Douve avant travaux (Photo ci-dessus) et après travaux (Photo ci-contre)



L'ensemble des opérations menées dans le cadre du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de cours d'eau ainsi que les montants qui y ont été consacrés sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Domaine	Intervention	Quantité réalisée	Montant en € HT
Restauration	Pose de clôtures	69,25 km	819 107,93 €
	Abreuvoirs / passerelles	290 unités	
	Restauration des berges	88,83 km	
Renaturation		4,31 km	106 057,00 €
Entretien	Entretien des berges	102,03 km	223 159,19 €
Total			1 148 323,58 €

Ce sont au total 210 exploitants qui se sont engagés dans ce programme sur les 231 contactés soit un taux d'engagement de 90%.

Les secteurs ayant fait l'objet de travaux sont représentés sur la carte ci-dessous :



3.2 Le rétablissement de la continuité écologique

Un programme spécifique a été mené sur le Thar visant à favoriser la libre circulation des espèces aquatiques et le transport naturel des sédiments. Ce programme a été réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

de la Manche en partenariat avec le SMBCG en tant qu'assistant à maître d'ouvrage. Ce programme est né suite au constat de la Fédération dans le cadre du diagnostic des cours d'eau qu'elle a réalisée, sur le cloisonnement du Thar. Dans le cadre de ce diagnostic, 243 ouvrages ont été recensés sur 81 km de cours d'eau soit un ouvrage tous les 300 mètres. Le Thar constituait un des cours d'eau les plus cloisonnés à l'échelle de la Région Basse-Normandie.

Le programme s'est étendu sur la période allant de 2009 à 2014. Dans le cadre de ce programme, 56 ouvrages ont été aménagés ce qui a permis de décroisonner 28 km de cours d'eau. Ce sont 457 220 € HT qui ont été consacrés pour la réalisation de ces travaux.

Illustrations de quelques réalisations dans le cadre de ce programme :

Photos avant travaux	Photos après travaux
Effacement de buses sous chemin piétonnier	Remplacement des buses par une passerelle
	
Effacement pont dalot sous route	Remplacement par pont tablier modulaire
	
Effacement de buses agricoles	Remplacement par passerelle bétail
	

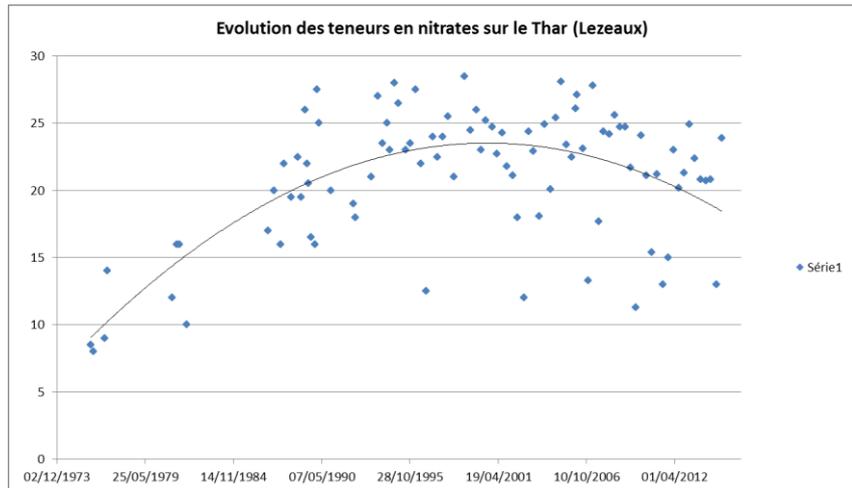
L'ensemble de ces interventions aura été salubre pour les milieux puisque le Thar a atteint le bon état écologique et que cet état est consolidé. Il est également atteint sur le Lerre, mais reste à consolider sur ce cours d'eau.

4. Les autres actions menées par le Syndicat pour reconquérir et préserver la qualité de l'eau

4.1 La reconquête de la qualité physico-chimique de l'eau

4.1.1 Réduire les concentrations en nitrates

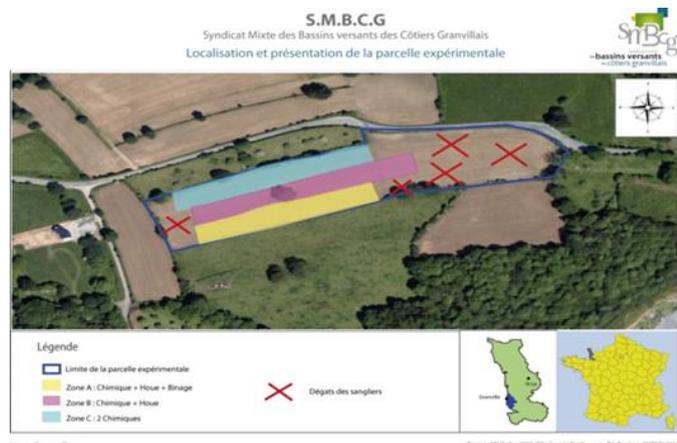
L'augmentation des concentrations en nitrates dans les eaux du Thar et les échouages de macro-algues vertes sur les plages de Granville au début des années 2000 ont conduit à mener une opération de raisonnement de la fertilisation auprès des agriculteurs. Cette opération a été réalisée en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Manche. Au total, 107 exploitants ont bénéficié d'un conseil au raisonnement de la fertilisation. En 5 ans, 292 conseils ont été dispensés, représentant un montant de 227 000 €. Ces conseils ont permis de modifier les comportements des exploitants en les amenant à raisonner leur fertilisation. Cette opération a permis de mettre un frein à la dégradation de la qualité de l'eau sur ce paramètre. Les concentrations observées aujourd'hui sont de l'ordre de celles qui l'étaient au début des années 90 témoignant ainsi du gain qui a été obtenu.



Il est à noter qu'aucun échouage massif de macro-algues-vertes dans les proportions de celui observé en 2003 n'a été constaté depuis.

4.1.2 Limiter les transferts vers les cours d'eau

Les matières en suspension constituent le support des germes mais également de substances peu désirables dans les cours d'eau. Ce constat et l'importance des phénomènes d'érosion et de ruissellement sur le territoire des Côtiers granvillais ont conduit le Syndicat à mettre en œuvre en partenariat avec la profession agricole une opération dénommée « Mon sol, j'en prends soin pour limiter l'érosion ». Les constats effectués sur le territoire des Côtiers Granvillais sont issus de l'étude « Maîtrise des Ruissellements Erosifs dans les bassins versants des Côtiers Granvillais » menée avec l'Université de CAEN et des expérimentations que le Syndicat a réalisées sur le bassin versant de la Saigue. Ces expérimentations ont été effectuées afin de sensibiliser la profession agricole aux



pertes de terre induites par l'absence de couvert végétal en saison hivernale. Elles ont montré que la perte de terre s'élevait à 84 kg / ha en l'absence de couvert végétal et qu'elle était ramenée à 4 kg / ha en présence de couvert.

Dans le cadre de l'opération « Mon sol, j'en prends soin pour éviter l'érosion », 21 réunions ont été réalisées dont 13 en bout de champs et 8 en salle. Seize documents techniques à destination des exploitants agricoles ont été élaborés dont un portant sur la nature des sols, leurs atouts et fragilités, ainsi que des conseils pour le travail de ces sols. Au total, 100 exploitants sur les 120 identifiés (83%) ont participé au moins une fois à une action. Les exploitations de ces agriculteurs représentaient 86% de la surface labourable. Cette sensibilisation a conduit une ETA et une CUMA à acquérir chacun une houe rotative.

A l'issue de cette opération, une enquête téléphonique a été réalisée auprès des exploitants.

- 67% des exploitants ont déclaré mettre en place des techniques ou ont des pratiques pour préserver la qualité de l'eau et du sol
- 19% ont affirmé que le travail d'animation et de sensibilisation réalisé lors de l'opération est à l'origine de modification de leurs pratiques

- 28% envisageaient de faire travailler une ETA qui posséderait une houe ou une herse étrille.

Cette démarche s'est poursuivie dans le cadre d'une nouvelle opération dénommée «Des partenaires mobilisés pour construire avec les agriculteurs des systèmes agro-écologiques performants ». Ce projet a été certifié GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental). Cette opération se structure autour de 12 agriculteurs (la ruche) qui ont retenu 8 essais ou tests innovants. Ces tests sont toujours en cours.



4.1.3 Préserver les éléments du paysage qui œuvrent en faveur de la protection de l'eau

Le Syndicat a réalisé les inventaires des talus et des haies ainsi que des zones humides dans le cadre de l'élaboration des cartes communales et des PLU (trame bleue et verte). Ces inventaires concernent la totalité de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie et une partie du territoire de GTM (14 communes sur 24). Il a également contribué à la traduction et aux adaptations réglementaires des mesures de conservation dans les règlements écrits des documents d'urbanisme ainsi qu'au suivi des demandes préalables d'arrachage dans le cadre des commissions bocages instaurées par les communes.

2 La reconquête de la qualité de l'eau : un enjeu qui reste pleinement d'actualité

La proposition de dissolution du syndicat n'est en aucun cas synonyme de désengagement des collectivités vis-à-vis des objectifs de reconquête de la qualité de l'eau. Les efforts devront être poursuivis pour parachever cette reconquête et l'asseoir sur des bases suffisamment solides pour qu'elle perdure dans le temps. Ce sont les différentes collectivités compétentes dans les domaines qui ont une incidence sur la qualité de l'eau qui prendront le relais.

Les intercommunalités assumeront dorénavant la compétence de gestion des milieux aquatiques qu'elles avaient confiées au SMBCG dans le cadre de la compétence GEMAPI, compétence obligatoire qui leur a été attribuée automatiquement par la loi. Les collectivités compétentes en assainissement poursuivront leurs interventions dans le cadre de la gestion de leur patrimoine. Le SMAAG continuera en plus à mener ses opérations de contrôle de branchement et favorisera la mise en conformité des branchements par la mise en place d'un dispositif d'aides en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. La gestion active des plages devra impérativement être maintenue.

Pour atteindre la conformité sur l'ensemble des plages, tout au moins celles situées sur la frange littorale de la Communauté de communes Granville Terre et Mer, il faudra poursuivre les efforts déjà consentis et qui ont porté leurs fruits.

80,3 millions d'euros ont été investis depuis trente ans pour réaliser ces investissements.

Grâce au syndicat qui a dédié son action, depuis 15 ans, aux services de la qualité de l'eau, les résultats obtenus sont réels. Si les acteurs changent, les objectifs restent et les collectivités auront à cœur de continuer à préserver notre ressource en eau.

Annexe 1 – Rappel sur le cycle de l'eau



Annexe 2 – Vue synthétique des domaines d'intervention du SMBCG

